

D'Autres définitions :

Taquinerie : S'amuser, sans méchanceté, à contrarier légèrement. C'était pour rire...

Querelle : Contestation, différend, dispute qui amène des échanges d'actes ou de paroles hostiles.

Conflit : Lutte psychologique avec quelqu'un à cause d'une incompatibilité.

Harcèlement : Attaquer, tourmenter quelqu'un sans répit.

Agression indirecte : Infliger des blessures psychologiques et sociales aux autres. Cette forme d'agression est difficilement observable. Deux caractéristiques définissent ce type d'agression :

- Elles n'ont pas lieu face à face
- Elles utilisent les relations interpersonnelles ou l'environnement social à titre d'agent.



Pour les élèves

"Pour assurer que les témoins d'intimidation dénoncent les agresseurs on doit être en mesure de leur garantir

l'anonymat

tout comme le fait le regroupement info-crime avec les adultes qui dénoncent des actes criminels."

Jasmin Roy

Créée pour les élèves de L'Académie François-Labelle, par M. Gratton.

Pour arrêter l'intimidation, IL FAUT EN PARLER!

Académie 
François-Labelle

Téléphone: (450) 582-2020

Qu'est-ce que l'intimidation?

Il s'agit d'intimidation lorsqu'un jeune ou un groupe de jeunes exerce de façon répétitive un harcèlement physique ou psychologique sur un ou plusieurs jeunes. Elle a généralement lieu sans que les adultes s'en aperçoivent. Tout le monde peut en être victime.



Il existe trois critères essentiels qui caractérisent l'intimidation :

1. Il doit y avoir des gestes négatifs répétitifs et constants contre l'enfant.
2. Il doit y avoir un déséquilibre de forces entre l'enfant qui intimide et la cible.
3. Il doit y avoir une différence entre les émotions ressenties par l'enfant intimidateur et par celui qui est la cible à la suite d'un incident d'intimidation.

LES SANCTIONS

À l'Académie François-Labelle, toute situation qui sera jugée critique peut apporter une suspension immédiate afin de faire une étude approfondie du dossier dans le but de protéger la victime et d'établir les mesures de suivi adéquates.

Intervention	Mesures
1	Les parents de l'intimidateur seront informés de la situation ; Des excuses écrites signées par les parents devront être produites et présentées à la victime; Établissement d'un contrat; Mise en place des mesures personnalisées.
2	Les parents de l'intimidateur seront informés de la situation; Des excuses écrites signées par les parents devront être produites et présentées à la victime; Un travail de recherche sur l'intimidation sera exigé à l'élève intimidateur; Une rencontre obligatoire sera faite avec les parents, l'élève, l'enseignant (e), le TÉS et un membre de la direction afin d'établir un plan d'intervention adapté.
3	Suspension ou expulsion de l'Académie selon la gravité de la situation; Retour avec les parents dans le cas d'une suspension.

Lorsqu'un jeune intimide, c'est qu'il a généralement besoin de dominer et d'affirmer son pouvoir sur les autres. Il veut montrer aux autres qu'il se considère comme le plus fort ou le meilleur. Lui aussi a besoin d'aide!

QUE FAIRE

SI TU ES VICTIME D'INTIMIDATION
Parles-en à quelqu'un en qui tu as confiance: tes parents, ton enseignant, ta famille, un ami... Fais-toi confiance et va voir une personne ressource!

Ici à l'Académie François-Labelle, nous sommes tous prêts à t'aider!

QUE FAIRE

SI TU ES TÉMOIN D'INTIMIDATION
Offre ton aide à celui qui est la victime. Utilise ton profil de l'apprenant, sois altruiste, intègre, ouvert d'esprit, penseur, investigateur, communicateur, informé et instruit, réfléchi, équilibré, mais surtout **AUDACIEUX**.

Pour arrêter l'intimidation, IL FAUT EN PARLER!